



Malonne, le 8 novembre 2020

Concerne : **INFORMATIONS RENTREE** du 16 NOVEMBRE

Chers Parents,  
Chers Elèves,

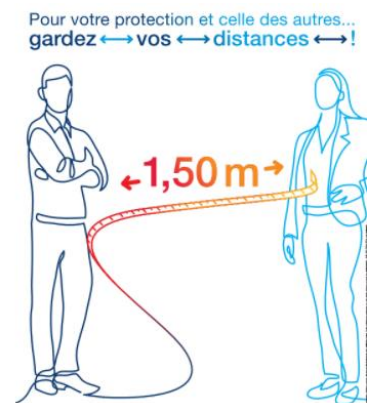
Suite au dernier Conseil National de Sécurité qui s'est tenu le 30 octobre et en application de la circulaire 7816 du 31 octobre dernier, nous devons adapter le fonctionnement de l'école afin que la Covid puisse être contrée. Nous allons à nouveau devoir faire de nombreux sacrifices par rapport à l'organisation, à la liberté de chacun. L'effort est collectif, pas très agréable mais nous devons tous le faire afin de pouvoir un jour revivre comme avant.

Le premier point à mettre en avant est l'organisation de ce 12 et 13 novembre où les jeunes sont en congé prolongé.

A partir du 16 novembre et jusqu'au congé de Noël, le code couleur choisi par nos dirigeants est **le rouge**.

**CODE ROUGE =  
SECURITE MAXIMALE**

Cela signifie donc que les mesures sanitaires habituelles seront renforcées, il est important que chacun fasse un effort pour les respecter :



**LE BUT :  
LIMITER LES CONTACTS NON-SÉCURISÉS**

Voici quelques modifications apportées au fonctionnement général pour les élèves de la **3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup>** :

- La nombre des élèves présents dans l'école est réduit (moyenne de 50% sur la semaine)
- Les cours ne sont pas organisés le mercredi en présentiel (horaire disponible sur le site de l'école à partir de mercredi) mais du travail sera à réaliser.
- Certains élèves viendront 2 jours par semaine, d'autres 4 suivant un horaire particulier transmis individuellement sur l'adresse isbm2 de chaque élève sous forme d'un mail. J'invite évidemment chaque parent à en prendre connaissance pour connaître les jours de présence obligatoire de leur enfant à l'école. La répartition a été établie en fonction des remarques du Conseil de Classe tout récent, du matériel informatique à disposition à la maison (questions posées en septembre à chaque élève de l'école) et de l'équilibre des groupes de manière à donner un maximum de chances à chacun de travailler rigoureusement.
- Les cours d'éducation physique sont suspendus et remplacés par une activité en classe quand ils sont dans l'horaire du lundi-mardi-jeudi ou vendredi et remplacés par une activité physique individuelle définie par le professeur si le cours est à l'horaire du mercredi ;
- Un local est attribué à chaque classe pour la majorité des cours (modulé en fonction des groupes) et en tout cas dans un même couloir. La circulation des élèves n'est autorisée que dans le couloir défini, la cage d'escalier associée. Un élève qui se trouve où il ne peut être sera sanctionné.
- Les repas se prennent au sein de la classe en présence d'un professeur, chacun étant installé à une place, fixe. Les élèves doivent apporter la nourriture de la maison, aucune cantine n'est possible et le plat ne pourra pas être réchauffé. Nous conseillons également de prendre un petit essui ou une serviette pour ne pas déposer la nourriture à même le banc.  
Les sorties du temps de midi ne seront autorisées que pour les quelques élèves qui rentrent manger à la maison et dont les parents en font la demande écrite. Après le repas, les jeunes seront accompagnés dans la zone de la cour réservée à la classe.
- Chaque élève doit disposer de son propre matériel, aucun prêt n'est possible entre les jeunes ni entre le jeune et le professeur.
- Les activités de P90 ne sont pas organisées et sont remplacées par des cours (déplacés du mercredi)
- Les AC informatique, dessin et Ed physique en 3-4<sup>e</sup> sont remplacés par un travail réalisé à distance suivant les contraintes définies par le professeur. Il en est de même pour les AC gestion, AC math +2 et AC Ndl.

Une autre information importante à rappeler est l'**obligation scolaire** à laquelle chaque adolescent scolarisé de 1 à 6. En effet, les présences seront prises chaque jour et les absences doivent être justifiées par les parents au moyen d'un certificat médical, d'une attestation de quarantaine ou d'un mot signé par les responsables de l'enfant. Ces documents permettent de **justifier** les absences. Une attention particulière est demandée par la Communauté Française afin de prévenir le décrochage scolaire. Nous devons renseigner au Ministère toute absence injustifiée de plus de 9 demi-journées depuis le 01/09. Une absence de 20 demi-jours rend l'élève libre, il ne peut alors plus prétendre à la réussite de son année. C'est pour cette raison qu'il est important de nous signaler rapidement une absence ou de nous transmettre les justificatifs dans un délai de moins de 3 jours à partir du premier jour d'absence. Nous serons également attentifs aux élèves qui ne sont pas connectés aux heures habituelles de cours puisque la matière se poursuit à distance par une visio-conférence (en direct ou en différé) ou par des travaux à réaliser ou par des vidéos à consulter ou ... que l'élève soit en classe ou pas.

Je me dois également de vous rappeler que le travail demandé doit être réalisées par tous (en classe ou à la maison) puisque nous ne sommes qu'au début de l'année et les acquis devront être certifiés à un moment donné de l'année.

Pour rappel, dans le cas où un enfant, élève de l'école était diagnostiqué **positif après un test Covid**, vous devez immédiatement en informer l'école en appelant (soir et week-end compris) le **0495/196451**. Dans ce cas, un certificat pour maladie sera fourni par le médecin.

Quand un enfant est-il en quarantaine ? Quand un membre de sa sphère familiale est positif ou qu'il a eu un contact rapproché (= plus de 15 minutes sans masque à moins de 1.5 m) avec une personne positive.

Espérons enfin que la vie reprendra son cours normal en 2021, que nous pourrons à nouveau nous rencontrer librement, partager des moments agréables, oublier les contraintes actuelles. C'est dans ce but que nous veillerons à ce que toutes ces règles soient respectées par tous. Nous pouvons le faire à l'intérieur de l'école. Au-delà, nous comptons sur la responsabilisation de tous pour que les règles soient maintenues : port du masque, respect de la distanciation sociale, nombre limité de personnes dans un rassemblement (4 max), lavage des mains, ... La Police de Namur fera des contrôles sur la voie publique.

Nous vous souhaitons encore une santé de fer pour combattre toutes ces infections qui nous guettent et vous présentons nos salutations distinguées.

M. André            et        J. Devienne  
Directrice            Directeur adjoint